Communiqué de SUD éducation 13

Tôt dans la journée du samedi 16 février un amendement déposé par la Députée LREM de Marseille, Cathy Racon-Bouzon, a été adopté dans le cadre des discussions menées à l'Assemblée Nationale sur la loi Blanquer, dite « loi pour l'école de la confiance ». Cet amendement insère un nouvel article qui décrète la mise en place d'un rapport sur « l'état du bâti des écoles maternelles et élémentaires de Marseille ».

Cet audit des écoles de la ville de Marseille est demandé depuis des années par les associations de parents d'élèves, de nombreuses organisations syndicales dont SUD éducation 13 fait partie et des élus d'opposition. Il s'agit là d'une étape indispensable dans le processus de rénovation des écoles puisqu'aucun travail approfondi n'a été réalisé sur cette question. Cette annonce arrive bien entendu dans un contexte dans lequel la Mairie de Marseille vient de subir un camouflet politique sans précédent avec l'annulation par le Tribunal Administratif de Marseille de son projet phare de Partenariat Public-Privé (P.P.P). Elle met fin aux nombreuses tergiversations du ministère et des services de l'Education nationale sur l'intervention de l'Etat dans cette affaire. C'est le fruit d'un long combat unitaire menée dans le cadre du collectif contre les PPP bientôt rebaptisé Collectif Pour la Rénovation des Ecoles (PRE). Victoire donc, puisque cette mesure confirme ce que nous savions déjà : l'Etat peut intervenir dans les affaires d'une collectivité locale.

Si nous attendons avec impatience les modalités de l'enquête qui devrait être menée par le ministère d'ici au 30 septembre 2019, il est pour le moins surprenant que cette mesure soit intégrée à une loi très contestée par les organisations syndicales de l'éducation et en particulier pour son article 1 dont l'objectif est de limiter drastiquement la liberté d'expression des personnels de l'éducation. Le ministère n'avait-il pas la possibilité de mettre en place cette mesure d'une autre façon, ou s'agit-il d'un contre-feux pour mieux faire passer la pilule ? Nous avons notre petite idée sur la question.

La manœuvre ne manque en tout cas pas de culot, surtout quand on connaît les conditions d'émergence de la question des écoles marseillaises au niveau national. En effet, alors que les organisations syndicales n'avaient de cesse de dénoncer publiquement ou dans les instances, cet état de fait, il a fallu que ce soit une Professeure des Ecoles, Charlotte Magri, qui rende publique sa lettre ouverte à la Ministre de l'époque pour que la situation des écoles deviennent enfin un sujet médiatique. On se souvient, de la Une du journal Libération qui titrait alors « La honte de la République ».

Mais avec la loi Blanquer, Charlotte Magri aurait-elle pu lancer l'alerte ? L'aurait-elle fait ? Des personnels, muselé-es, surveillé-es, intimidé-es pourront-ils encore à l'avenir témoigner de leurs conditions de travail ou de situations similaires ? Ils sont déjà nombreux à craindre de prendre la parole tellement l'administration brandi à tort et à travers, et depuis des années, un hypothétique devoir de réserve au détriment de la liberté d'expression pourtant garantie par la loi aux personnels de l'Education Nationale.

La réponse, nous la connaissons déjà et c'est une des raisons pour laquelle nous continuons à nous opposer à la loi Blanquer qui ne nous inspire aucunement la confiance dont elle porte le nom. L'Etat et le ministère ont le devoir moral et légal de protéger les personnels et les élèves et de s'assurer de leur sécurité. Ils ne peuvent plus reculer sur cette question.

SUD éducation 13 ne restera pas passif dans l'attente de la mise en place de cet audit et rappel aux personnels que même si de nombreuses victoires ont été arrachées, le combat est encore loin d'être terminé. Avec les autres organisations et citoyen-nes impliqué-es dans le collectif Pour la Rénovation des Ecoles (PRE), nous contribuerons à élaborer un état des lieux qui donnera la parole aux acteurs et usagers des écoles marseillaises et prendra en compte leurs besoins. Que tous nos collègues en

soit assuré-es, en matière de confiance, ils/elles pourront toujours compter sur nous pour défendre leur liberté d’expression au combien précieuse et salvatrice dans la défense du bien commun !